

#06

AVRIL 2021

scope

LE MAGAZINE DU COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS

PLUS D'INFOS SUR WWW.CFAR.ORG

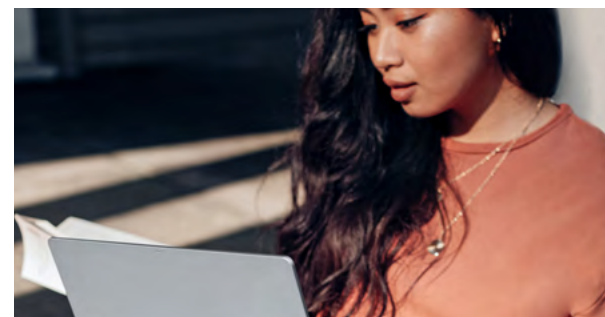
↓
INFOS EN BLOC

↓
QUOI DE NEUF, DOCTEURS ?

↓
EIAS & COVID-19,
ÉVOLUTIONS DES FORMATIONS,
CERTIFICATION
DES ÉTABLISSEMENTS



CFAR



SCOPE #6 // AVRIL 2021

SOMMAIRE

6

Infos en bloc

8

Les chiffres-clés
du CFAR

10

Quoi de neuf,
Docteurs ?

Les EIAS liés à la Covid-19

Des évolutions pour vos
démarches de formation

Accréditation des médecins et
certification des établissements
Santé et qualité de vie au travail

20

Les rendez-vous
2021

22

Une équipe
à votre service



« **PORTER TRÈS HAUT
ET FAIRE PROGRESSER
NOTRE BELLE SPÉCIALITÉ** »

PAR PR XAVIER CAPDEVILA, PRÉSIDENT DU CFAR

Xavier Capdevila, Professeur d'anesthésie-réanimation au CHU de Montpellier, a été élu Président du CFAR en juin dernier.

Cher(e)s ami(e)s, collègues et membres du Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs,

Sur proposition de la SFAR, le Directoire m'a élu Président du CFAR pour deux ans. En ces temps agités et incertains, je mesure l'importance que revêt cette présidence et je suis honoré de cette marque de confiance.

Le travail accompli jusque-là par celles et ceux qui constituent le CFAR, salariés et bénévoles, experts et membres du directoire et des commissions, est remarquable et doit être mieux reconnu et mis en lumière. Le CFAR a été pensé par la SFAR il y a une vingtaine d'années afin d'accompagner les collègues anesthésistes-réanimateurs, individuellement ou en équipe, dans leur démarche d'accréditation, leur parcours DPC et leur re-certification (Certification et Valorisation Périodique). Il s'est enrichi avec le temps de la prise en charge de la santé au travail de tous les anesthésistes-réanimateurs et de l'accompagnement des plus jeunes entrant dans la spécialité.

Nous vous tiendrons informés des évolutions réglementaires et nous vous proposerons des formations en phase avec celles-ci. Les membres des commissions, en lien avec le Bureau et le Directoire, continueront à proposer des outils modernes pour que le plus grand nombre puisse être à même de répondre aux exigences qui seront émises par nos autorités de tutelle. Les actions menées par le CFAR sont plus essentielles que jamais aux yeux de nos tutelles, de nos institutions publiques ou privées. Le CFAR est l'organisme accréditant électif des programmes DPC proposés par notre CNP ARMPO auprès de l'ANDPC. Le Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs est constamment en évolution pour vous proposer plus de possibilité d'accréditations en équipe ou individuelles, de e-learning ou web-conférences pour vous accompagner dans vos démarches d'amélioration de la gestion des risques.

Une redistribution des tâches entre le CFAR et la SFAR a été effectuée, dans un but de simplification et de symbiose originelle, en complétant le Comité Analyse et Maitrise du Risque de la SFAR par la Santé au Travail.

Votre adhésion est essentielle à la survie du Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs, alors j'invite à adhérer celles et ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait.

Je vous invite à vous rendre au sein de la maison de l'Anesthésie-Réanimation où le CFAR est domicilié tout comme la SFAR, le CNP, le CNEAR et le CNU. Cette maison est la nôtre. Les diverses composantes qui y sont hébergées n'ont qu'un seul but : porter très haut et faire progresser notre belle spécialité qu'est l'Anesthésie-Réanimation-Médecine Péri-Opératoire.

« Cette maison de l'Anesthésie-Réanimation (CFAR, SFAR, CNP, CNEAR, CNU) est la nôtre. Les diverses composantes qui y sont hébergées n'ont qu'un seul but : porter très haut et faire progresser notre belle spécialité ! »



LES ACTUALITÉS EN UN COUP D'OEIL

INFOS EN BLOC



Témoignages

Au plus fort de la crise sanitaire, de nombreux micros et appareils photos se sont glissés au cœur des services réa pour recueillir la parole des praticiens en première ligne et la conserver en mémoire. A découvrir notamment : la série de podcasts « Transmissions » (Derrière la blouse), « Parole de soignants » (France Inter) ou « Coronavirus, au cœur de la lutte (France Info). Les images témoignages se diffusent également sur les réseaux sociaux, souvent en forme d'hommage, comme sur le compte Instagram « Les Anges de la réa », initiée et alimentée par trois soignantes du CHU de Rangueil (31).



« Anesthésie générale », toujours en sommeil...

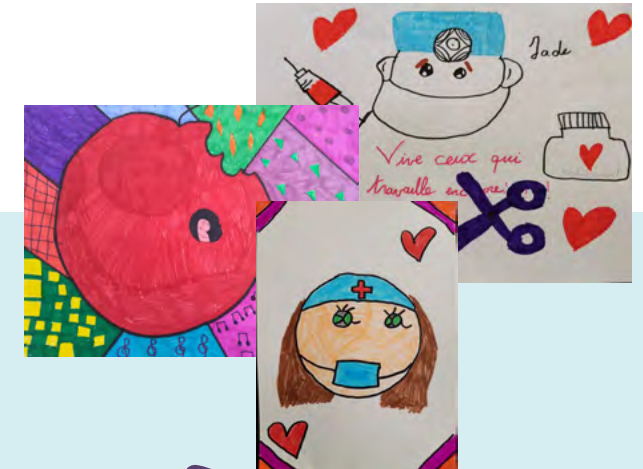
Dans son nouveau one-man-show, l'humoriste Jérémie Ferrari « croque » le monde de la santé, dans toutes ses dimensions, de l'homéopathie au burn-out dans les hôpitaux en passant par les lobbies pharmaceutiques...

Il parvient même à faire le résumé de l'histoire de la Sécurité sociale en moins de six minutes! Privé de scène, l'artiste a également exprimé son dépit dans les médias, en espérant des jours meilleurs et la reprise de sa tournée à succès...



Un AR à la tête de l'ISNI

Interne en Anesthésie-Réanimation à l'AP-HP, Gaetan Casanova a été élu président de l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) à l'automne dernier. Il succède à Justin Breysse, rhumatologue à l'AP-HM, dans un contexte évidemment très marqué par la crise sanitaire et la souffrance au travail. Plusieurs suicides d'internes sont à déplorer depuis le début de l'année.



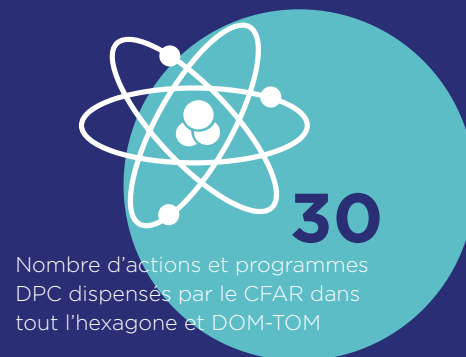
1 dessin
= 1 sourire

C'est la chouette opération initiée par le Collège lors du premier confinement. Le principe est simple : inviter les enfants confinés à réaliser des dessins pour donner du courage aux soignants. Plusieurs dizaines de créations originales ont été reçues et diffusées sur le compte Facebook du CFAR.



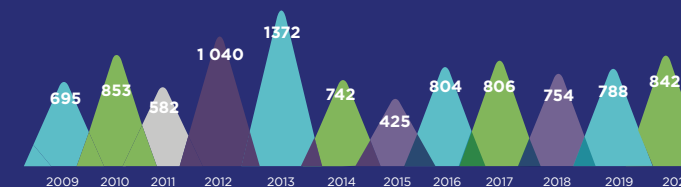
BILAN 2020

ACCREDITATION ET DPC : LES CHIFFRES-CLÉS



→ DPC

→ LE CFAR

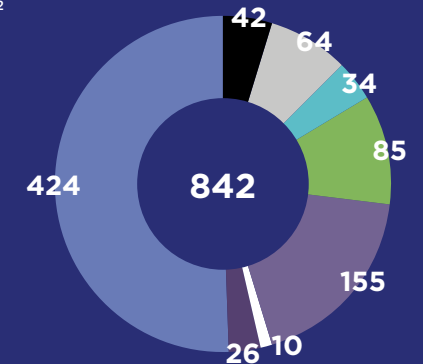


Le nombre d'EIAS validés par année par les experts du CFAR



Répartition des EIAS ciblés validés par les experts du CFAR (en 2020)

- Retard transfusionnel : 42
 - Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous AC et/ou APPA : 64
 - Conflit relationnel avec un patient et/ou sa famille : 34
 - Accès difficile aux voies aériennes non prévu : 87
 - Erreur médicamenteuse et informatique : 155
 - Défaillance communication avec autres professionnels de santé : 10
 - EIAS liés directement ou indirectement avec la Covid-19 : 26
 - EIAS non ciblés : 424
- TOTAL : 842



→ ACCREDITATION

QUOI DE NEUF, DOCTEURS?

Malgré un contexte inédit, qui a largement bouleversé la spécialité à tous les points de vue, le CFAR s'est organisé, tout au long de l'année 2020, pour poursuivre ses travaux, ses projets de développement et l'information de ses adhérents sur les démarches de formation. Il a également produit une première étude sur les EIAS liés à la Covid-19, dont vous pouvez découvrir les résultats ci-dessous.



↓ LES EIAS LIÉS À LA COVID-19

PAR DR. JEAN TOURRES

Dans le contexte de la crise sanitaire, le CFAR a sollicité les médecins anesthésistes-réanimateurs, par mailing, afin de recueillir les déclarations prioritaires d'EIAS en lien direct ou indirect avec l'épidémie. L'objectif était d'obtenir un premier retour d'expérience sur les conséquences de la crise sanitaire, dans la mesure où la spécialité a été en première ligne.

La HAS propose aux médecins et équipes médicales de s'engager dans une démarche volontaire de gestion des risques : l'accréditation. Fondée sur les programmes élaborés par les organismes agréés pour l'accréditation, elle a trois objectifs :

- ↘ améliorer la qualité des pratiques professionnelles ;
- ↘ réduire le nombre des événements indésirables associés aux soins (EIAS) ;
- ↘ limiter les conséquences des EIAS au bénéfice de la sécurité du patient.

Les déclarations d'EIAS sont analysées par les experts du CFAR qui peuvent échanger avec le médecin déclarant. L'EIAS validé est ensuite anonymisé et enregistré dans la base REX (retour d'expérience) de la HAS.



MATÉRIEL ET MÉTHODE

Objet : analyse descriptive rétrospective des EIAS Covid du CFAR sur la période du 1er mars au 31 octobre 2020

Au total, les médecins anesthésistes-réanimateurs engagés dans le dispositif d'accréditation individuelle ou collective ont déclaré 432 EIAS, dont 62 EIAS en rapport avec la Covid.

Ces EIAS sont inclus dans la base REX au format PDF, donc non exploitables directement : une grille d'analyse au format Excel a ainsi été élaborée pour recueillir les données afin de pouvoir en faire l'analyse.

Ces 62 EIAS Covid ne sont que la partie émergée de l'iceberg, comme en témoignent tous nos contacts téléphoniques avec les médecins

Ci-dessous, vous pouvez retrouver les intitulés de ces EIAS et leurs mots-clés correspondants dans la base REX, puis les conséquences et les différentes thématiques regroupées avec des exemples.

INTITULÉS DES EIAS ET MOTS-CLÉS

Par ordre décroissant :

- ↘ Défaillance de la communication entre les professionnels de santé
- ↘ Erreur médicamenteuse
- ↘ Conflit relationnel avec patient

Comme pour chaque EIAS analysé, l'expert du CFAR choisit un mot-clé caractérisant la cause principale de cet EIAS et un mot-clé pour la conséquence, parmi le thésaurus fourni par la HAS.

Dans ces 62 EIAS, nous retrouvons, par ordre décroissant, les mots-clés suivants :

cause principale : information, médicament, clinique, matériel

conséquence principale : organisationnelle, infectieuse, organique cardio-vasculaire et respiratoire, sans conséquence, psychologique

LES CONSÉQUENCES

- ↘ 5 décès
 - Endocardite
 - Choc septique sur dialyse
 - SDRA
 - Report de chirurgie en l'absence de place en réa post op: volvulus gastrique avec ischémie
 - Report coronaro pour RAO serré chirurgical (1 seule salle au lieu de 2, crainte du patient face au risque Covid)
- ↘ Retard de PEC d'une urgence immédiate (salle covid dédiée, armée mais « pillée » : absence de vidéo-laryngo, EPI, aspiration système clos...)
- ↘ Report pour difficultés de gestion des tests RT-PCR (annulation chirurgie la veille pour PCR+ mais le lendemain PCR- donc retard de PEC par erreur identitovigilance du labo)
- ↘ Erreur médicamenteuse par affranchissement des règles de bonnes pratiques (contrôle ultime...)
- ↘ Exposition des soignants si résultats tests PCR non vérifiés
- ↘ Dents cassées et ecchymoses multiples chez soignant: agitation violente à J4 après extubation et sortie de réa (encéphalite Covid?)

ERREUR MÉDICAMENTEUSE

- ↘ Changement de présentation
- ↘ Changement de dosage: kétamine 50mg/ml au lieu de 10 mg/ml; MDZ 5 mg/ml au lieu de 1mg/ml...
- ↘ Pression liée au stress, personnel déplacé qui n'est pas dans son environnement ordinaire
- ↘ Pénurie de médicament: propofol, curares, kétamine, etc. (mémorisation peropératoire)
- ↘ Utilisation non maîtrisée du thiopental (choc cardiogénique)
- ↘ Matériel non homogène et redistribué sans mode d'emploi (PSE)

MODIFICATION DES PRATIQUES ANESTHÉSQUES

- ↘ Intubation: EPI, vidéo-laryngoscope, pas de ventilation manuelle au masque, difficultés lors d'intubation difficile
- ↘ Extubation en salle d'opération et pas en SSPI : extubation trop précoce (désaturation, spasme...)
- ↘ Filtres sur circuit du respirateur selon recommandation SFAR (obstruction)
- ↘ Drogues anesthésiques étrangères (pénurie) dans la langue d'origine
- ↘ Rachianesthésie pour économiser les drogues sous tension: risque d'échec et manque d'information des patients de conversion en anesthésie générale



DYSFONCTIONNEMENT

LORS DE LA

REPROGRAMMATION

À LA SORTIE DU CONFINEMENT

- ↳ Report à nouveau de patient :
 - absence de nouvelle CPA, pas d'arrêt des anticoagulants ou résultats des examens complémentaires faits avant le confinement indisponibles ou non réalisés
 - pas de staff ou briefing en équipe

- ↳ Contingement des drogues anesthésiques par l'ARS

MATÉRIEL

- ↳ Salle d'opération transformée en réa éphémère et chirurgie d'urgence dans une autre salle ; panne électrique en per opératoire : coelio, scialytique et BE fonctionnent, mais pas le respirateur qui est branché sur une prise non secourue (batterie)

- ↳ Réanimation éphémère improvisée à la hâte sans matériel ni organisation pour faire face à trachéo, arrêt cardiaque

- ↳ Salle d'opération Covid+ : pas de check list, pas de vérification suffisante pour l'ouverture de la salle (absence d'EPI, vidéo-laryngo...)

ERREUR DE CIRCUIT

- ↳ Transfert d'un patient Covid dans une réa Covid ; mais à J1 Covid+ : exposition du personnel soignant nécessitant dépistage et surveillance des personnes exposées

- ↳ Patient dans circuit Covid- (pas de test ou en attente de résultat) s'avérant Covid+ ultérieurement

TEST RT-PCR

- ↳ Absent

- ↳ Positif mais non communiqué ou non vu :
 - exposition des soignants, conflits avec soignants
 - report ou non (ex FIV: ponction faite mais pas de transfert)

- ↳ Douteux

- ↳ Négatif en préop et positif en post opératoire

- ↳ Non identification d'un patient Covid + au bloc (check list Covid)

- ↳ Retard de PEC (torsion testis) car absence de test Covid!

- ↳ Protocoles variant en fonction du temps

EN CONCLUSION

Les médecins anesthésistes-réanimateurs ont fait preuve d'une capacité de résilience exceptionnelle lors de cette situation de crise, malgré des pratiques modifiées et une surcharge de travail. Une forte coopération s'est opérée avec les chirurgiens et les directions des établissements. Nous pouvons constater par ailleurs des retards de soins chez des patients craintifs face au risque ; à l'inverse, quelques cas de dissimulation de PCR+ chez les proches pour pouvoir être opéré.

DES ÉVOLUTIONS POUR VOS DÉMARCHES DE FORMATION

PAR L'ÉQUIPE DU CFAR

DÉCOUVREZ « MON DPC », L'ESPACE DE TRAÇABILITÉ DE VOS DPC ET FORMATIONS

L'Agence Nationale du DPC a récemment ouvert le site un portail « Professionnels » sur son site agencedpc.fr, appelé Mon DPC, qui héberge votre dossier numérique, vous permettant de tracer et suivre votre activité de formation, et d'en rendre compte auprès de l'autorité de contrôle.

Mon DPC s'adresse à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, salarié, remplaçant) et accessible sur un espace sécurisé sur le site agencedpc.fr.

Vous pouvez dorénavant y retracer toutes les actions de DPC, de formations continues et d'activités formatives (DPC ou non DPC) qui entrent dans le cadre de l'amélioration des connaissances que vous avez suivies, en y joignant vos attestations de participation. Si vous êtes engagé dans la démarche d'accréditation, vous avez également la possibilité de le renseigner. Vous pouvez éditer à tout moment une synthèse de votre activité.

Cela vous permet de rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (ordres, employeurs ou ARS).

Pour accéder à Mon DPC, rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale du DPC : agencedpc.fr et cliquez sur l'item "Professionnels de santé" situé en haut de l'écran.



ATTENTION :

Tous les professionnels de santé libéraux qui disposent déjà d'un compte sur mondpc.fr sont invités à activer leur nouveau compte au plus tard jusqu'au 30 juin 2021. Attention pour poursuivre ses inscriptions DPC sur mondpc.fr, cette activation sera obligatoire. Les mêmes identifiant et mot de passe sont à utiliser pour accéder aux deux sites. Une communication spécifique de l'Agence Nationale du DPC a été faite à ce niveau.

LE DPC CFAR 2020 EN CHIFFRES

La situation sanitaire a considérablement impacté l'activité DPC du CFAR, dont les résultats se retrouvent en forte baisse : seules 427 validations DPC ont été émises en 2020 (contre 1140 en 2019), dont seulement 19 à destination de médecins salariés.

Une majorité de formations (notamment les Cours européens de perfectionnement en Anesthésie) a été reportée à 2021. Certaines formations, notamment celles proposées par ASSPRO et ARCOTHOVA, ont pu être transformées en classes virtuelles, permettant une continuité de la formation des médecins sur tout le territoire.

Nous espérons vous revoir prochainement en congrès ou en journée de formation, dont vous pouvez retrouver le calendrier ici :

cfar.org/manifestations

PARTENAIRES FMC : UNE NOUVELLE LABELLISATION EST EN PLACE

À partir du 1^{er} janvier 2022, A partir du 1^{er} janvier 2022, toute formation accueillant des participants financés par des établissements publics (hôpitaux, ANFH) devra être référencée auprès d'un organisme certifié Qualiopi, qu'elle soit DPC ou non. Ce financement public est primordial pour de nombreuses petites structures, notamment régionales, qui, sans certification, ne pourront plus avoir accès à leur principal mode de financement.

Le CFAR est actuellement en démarche de certification Qualiopi ; une labellisation de votre formation auprès du CFAR vous permettra d'accéder aux financements publics, notamment pour les formations organisées en dehors du cadre du DPC, sous réserve d'une mise en conformité avec le nouveau Référentiel National Qualité de la formation.

Cette certification nécessite de faire évoluer ce dossier de labellisation, avec l'envoi d'éléments complémentaires avant et après la formation, voire via un partenariat plus avancé si vous le souhaitez. Ce nouveau dossier est d'ores et déjà disponible sur notre site internet (rubrique Formations).

Dès 2022, le CFAR pourra vous accompagner sur deux prestations : la labellisation d'une FMC ou la valorisation DPC.

Chacune de ces prestations pourra s'accompagner d'une labellisation en Gestion des risques, utile aux professionnels engagés dans une démarche d'accréditation individuelle ou en équipe.



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référente CFAR,

Hélène CREUS :
hcreus@cfar.org / 01 45 20 72 73



UNE NOUVELLE PLATEFORME E-LEARNING À VENIR

Depuis 2018, le CFAR dispose de sa plateforme e-learning elearning.cfar.org, qui héberge deux Évaluations de Pratiques Professionnelles (EPP) relative à la Protection oculaire, et à l'intubation difficile. Conscient que la plateforme ne répond pas à l'attente des professionnels, et souhaitant développer son offre de formation en ligne, le CFAR est en train de développer une nouvelle plateforme plus attractive et innovante, qui verra le jour cette année.



ACCRÉDITATION DES MÉDECINS ET CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS



Dans la V2014 sur la certification des établissements de santé, l'accréditation des médecins était mentionnée, mais sa prise en compte avait peu de poids. Dans le nouveau manuel de certification (V2020), elle fait partie intégrante des critères qui seront examinés par les experts visiteurs. Si ces critères restent facultatifs, ils font néanmoins partie de ceux qui permettent d'obtenir la certification avec la mention « Haute Qualité des Soins »

LES CRITÈRES

Il existe trois types de critères :

- **STANDARDS**
- **IMPÉRATIFS** : leur respect est obligatoire pour être certifié
- **AVANCÉS** (voir ci-dessous) : leur respect permet une certification « Haute Qualité des Soins »

RÉSULTAT DE LA CERTIFICATION

La HAS statue sur les résultats des critères proposés par les experts-visiteurs. Pour être certifié, le score global, calculé à partir de résultats des critères standards et impératifs, doit être supérieur ou égal à 50 %.

Lorsque le score global est inférieur à 50%, la commission de certification peut décider :

- ↳ soit d'une non-certification ;
- ↳ soit d'une décision de certification sous conditions. Ce cas s'envisage si les résultats n'ont pas d'impact grave sur la sécurité du patient et que des actions d'amélioration sont mises en œuvre dans des délais raisonnables. Ce report donne lieu à une nouvelle visite.

Pour un critère impératif, en cas d'anomalie, la HAS se réserve le droit de refuser la certification.

L'obtention de la mention « Haute Qualité des soins », accordée à certains établissements, peut résulter de deux situations :

- ↳ Soit l'ensemble des résultats des critères (standards, impératifs, avancés) atteint un niveau supérieur ou égal à 50% ;
- ↳ Soit ce niveau est atteint pour trois quarts d'entre eux et au moins deux critères avancés ont un résultat supérieur à la moyenne.



LES CRITÈRES AVANCÉS

MATERNITÉ

1.1-07 Les futurs parents discutent d'un projet de naissance avec l'équipe soignante dès le début de la grossesse

TOUT L'ÉTABLISSEMENT

2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux

3.2-02 L'établissement mobilise les actions d'expertise des patients

>>> *Objectif 3.4 : l'établissement favorise le travail en équipe et le développement des compétences*

3.4-02 La gouvernance impulse et soutien des démarches spécifiques d'amélioration du travail en équipe

L'existence de démarches collectives spécifiques d'amélioration de la dynamique d'équipe avec PACTE, ou d'autres dispositifs spécifiques, renforce l'engagement opérationnel dans une culture de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Le développement de ces dispositifs repose sur un engagement institutionnel.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

GOUVERNANCE

- ↘ Il existe dans l'établissement des équipes qui développent des démarches spécifiques sur PACTE, accréditation en équipe, ou autre(s) dispositif(s)
- ↘ Il existe un travail spécifique d'amélioration de la synchronisation des temps des équipes

Références HAS

- ↘ Programme d'amélioration continue du travail en équipe : Pacte, 2018.
- ↘ Gestion des risques en équipe, 2018.
- ↘ *Crew Ressource Management en Santé* (CRM Santé), 2018.
- ↘ Coopération entre anesthésistes-réanimateurs et chirurgiens : mieux travailler en équipe, 2015.



>>> *Objectif 3.7 : L'établissement développe une dynamique d'amélioration continue de la qualité des soins*

3.7-06 L'accréditation des médecins et des équipes médicales est promue dans l'établissement

L'accréditation des médecins et des équipes médicales pour les spécialités et activités dites « à risque » contribue à l'amélioration de la sécurité des patients, comme toute démarche individuelle ou collective d'identification, d'analyse et de traitement des risques, en améliorant la culture de sécurité et la collaboration

entre professionnels de santé. Elle est valorisée dans le cadre de la préfiguration de la recertification (rapport UZAN). La HAS promeut le programme d'accréditation en équipe (mono ou pluridisciplinaire), qui est particulièrement adapté au travail en établissements de santé, quel que soit son statut. Un programme d'accréditation en équipe comporte de manière générique trois volets : amélioration du travail en équipe, amélioration des pratiques et amélioration de la sécurité des patients. La démarche d'accréditation, volontaire, repose sur des programmes de spécialité, élaborés par des pairs et soutenus par des organismes professionnels

agréés par la HAS pour l'accréditation et selon une méthode et une évaluation encadrées par la HAS. Cela permet aux professionnels de partager des objectifs communs et d'améliorer la culture sécurité de l'équipe. L'enregistrement national (HAS) des retours d'expérience (REX) permet aux équipes d'élaborer des solutions pour la sécurité qui peuvent ensuite être partagées. Ces programmes ne sont proposés aujourd'hui qu'aux spécialités chirurgicales et interventionnelles, mais l'ensemble des disciplines peut mettre en œuvre des programmes inspirés de ce modèle.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

GOUVERNANCE

- ↘ La gouvernance de l'établissement promeut l'accréditation auprès des équipes médicales (information, soutien, articulation avec la démarche d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité du patient de l'établissement).
- ↘ Les secteurs ayant une spécialité ou une activité dite « à risque » (spécialités de gynécologie-obstétrique, d'anesthésie-réanimation, de chirurgie, les spécialités interventionnelles ainsi que les activités d'échographie obstétricale, de réanimation ou de soins intensifs) ont des médecins ou des équipes accrédités.

Références HAS

- ↘ Comprendre l'accréditation des médecins, 2019.

Références légales, réglementaires

- ↘ Décret 2006-909 du 21 juillet 2006 relatif à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé.

Autres références

- ↘ Rapport UZAN : Rapport sur la recertification des médecins ; garantir l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, novembre 2018.

EN CONCLUSION

L'accréditation, en particulier en équipe, est un élément qui est considéré comme un critère de qualité des soins. N'hésitez pas à contacter le CFAR pour vous engager dans la démarche.



Sur le site de la SFAR, vous pouvez retrouver tous les outils et informations concernant la santé au travail des anesthésistes-réanimateurs : auto-tests, campagnes d'information et de sensibilisation, fiches pratiques à télécharger, réseau santé, etc.



SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

PAR L'ÉQUIPE DU CFAR

La commission SMART, créée en 2009 sous l'égide du CFAR, s'associe au Comité Vie Professionnelle de la SFAR pour porter ensemble les valeurs et les sujets qui nous paraissent majeurs dans la spécialité. Nous travaillons en commun sur la thématique des risques psycho-sociaux qui touchent un grand nombre d'anesthésistes-réanimateurs dans leur vie professionnelle.



Nous vous rappelons également les sites et numéros d'écoute existants dans le contexte de la crise sanitaire qui a particulièrement impacté les conditions de travail dans la discipline.



Observatoire de la Souffrance au Travail :
<https://osat.apf-france.fr>



Ministère des Solidarités et de la Santé :
0800 73 09 58 (n° vert)



Croix Rouge Française :
09 70 28 30 00
ou 0800 858 858



Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) :
0805 23 23 36



Conseil national de l'Ordre des Médecins :
0800 288 038



Lancée par le Collège, la campagne « Dis doc, t'as ton doc ? », relative à la santé et au suivi médical des praticiens, sera prochainement disponible sur le site de la SFAR.



RENDEZ - VOUS

En 2021, le CFAR sera présent sur tout le territoire et en ligne à travers les sessions DPC et les événements médicaux auxquels il participe. A suivre, en continu, sur notre site Internet et sur notre page Facebook...



Journée de prévention du risque ARRES (classe virtuelle)
Le 06, 20 et 27 mai



Journée de prévention du risque en anesthésie-réanimation ARRES
Le 08 mai, à Marseille



CEEA n°2, Nice : Appareil cardiovasculaire
Du 27 au 29 mai



Cours européens n°2 Appareil Cardiovasculaire à Nantes (La Chapelle sur Erdre)
Du 16 au 18 juin



Cours européens n°1 Thorax et Respiration à Paris (Jouy en Josas)
Les 17 et 18 juin



CEEA n°4, Bordeaux : Obstétrique, pédiatrie, chirurgie ambulatoire
Du 17 au 19 juin



Cours européens n°6 Anesthésie pour tous types de chirurgies à Deauville
Du 23 au 25 juin



Journée de prévention du risque ARRES à Rennes
Le 11 septembre



Congrès SFAR 2021
Du 23 au 25 septembre, à Paris



Cours européens n°6 Anesthésie selon le patient et le type de chirurgie à Vichy
Du 4 au 6 octobre



Pedia-coaching - Formation en anesthésie pédiatrique par la pratique encadrée à Lyon (Bron)
Du 4 au 6 octobre



Cours européens n°2 Appareil cardiovasculaire à Deauville
Du 11 au 13 octobre



Congrès CARO à Bordeaux
Les 15 et 16 octobre



Cours européens n°2 Appareil Cardiovasculaire à Paris (Jouy en Josas)
Les 18 et 19 novembre



Journée de prévention du risque ARRES à Lyon
Le 20 novembre



Cours européens n°3 Réanimation, médecine d'urgence et transfusion à Aix-les-Bains
Du 8 au 10 décembre

LE COLLÈGE, C'EST...

Les membres du bureau...



Pr. Xavier CAPDEVILA
CHU Montpellier
Président



Dr. Patrick-Georges YAVORDIOS
Clinique Convert Bourg-en-Bresse
Vice-Président



Pr. Jean Marc MALINOVSKY
CHU Reims
Vice-Président



Dr. Jean-Marc DUMEIX
Secrétaire Général
Médecin retraité,
CH Montceau-Les-Mines



Dr. Laurent HEYER
Hospices civils de Lyon
Secrétaire Général Adjoint



Dr. Jean TOURRES
Polyclinique de l'Atlantique
Trésorier



Dr. Emmanuelle DURAND
CHU Reims
Trésorier Adjoint

... et les membres des commissions.

Le CFAR a créé plusieurs commissions pour proposer et mettre en oeuvre ses actions. Elles se réunissent plusieurs fois par an et sont ouvertes aux adhérents désireux de s'engager dans le projet du Collège : contact@cfar.org

La commission Accréditation

Objet : le programme Accréditation du CFAR, en lien avec les Commissions DPC et Communication
Présidence : Jean TOURRES, Jean-Marc DUMEIX, Patrick-Georges YAVORDIOS, Paul-Michel MERTES
Vice-présidence : Matthieu CLOSON, David GOURAUD
Secrétaire : Bassam AL NASSER
Intervenants : Eric LE PELLEY, Philippe BURTIN, Matthieu CLOSON, Geoffrey JURKOW, Daniela STUDNISZKA, Pierre Eric DANIN, Claire BASDEVANT, Alexandre THEISSEN et Ségolène ARZALIER-DARET (Lien CAMR)

La commission DPC-FMC-EPP

Objet : les programmes de formation continue, de développement professionnel et d'évaluation des pratiques
Président : Jean-Marc MALINOVSKY
Vice-Président : Laurent HEYER
Secrétaire : Vincent COMPERE
Intervenants : Philippe PLOBNER, Vincent PIRIOU, Gilles ORLIAGUET, Rémi BRULÉ, Claire DENIS, Karine LENOIR, Véronique AGAESSE, Francis REMERAND, Christophe DECOENE



L'ÉQUIPE DU CFAR À VOTRE SERVICE



Sabrina Defrance
Chargée
de l'Accréditation
01 45 20 87 20
sdefrance@cfar.org



Patricia Mach
Assistante
administrative
et comptable
01 45 20 87 19
pmach@cfar.org



Hélène Creus
Chargée du DPC
01 45 20 72 73
hcreus@cfar.org



**Vous aimeriez investir du temps au CFAR ?
C'est le moment, le CFAR a besoin de vous !
Participer à des groupes de travail,
des missions, des expertises ?**

**N'hésitez pas à nous contacter à
contact@cfar.org ou au 01 45 20 87 20**

SCOPE est une publication du CFAR, Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs
74 Rue Raynouard - 75016 PARIS
Tél : 33 (0)1 45 20 32 05
Fax : 33 (0)1 45 20 32 06
E-mail : contact@cfar.org

Directeur de publication : Xavier Capdevila
Rédaction : Xavier Capdevila, Jean Tourres, Jean-Marc Dumeix, Sabrina Defrance, Hélène Creus

Conception : Kibind Agence

www.cfar.org

SUIVEZ-NOUS



LE CFAR A BESOIN DE VOUS !



Le CFAR a besoin de vos talents
pour élargir son offre de formation en ligne
et accompagner les médecins accrédités.

DEVENEZ EXPERT ACCRÉDITATION !

**Vous êtes engagé(e) dans l'accréditation des médecins ?
Vous voulez approfondir vos connaissances de gestion
des risques en Anesthésie-Réanimation ?
En quoi consiste le rôle d'expert ?**

- à analyser les événements indésirables associés aux soins (EIAS) de vos confrères
- à les aider dans leur démarche d'accréditation des médecins
- à dialoguer sur la pratique professionnelle au quotidien
- à participer à deux réunions de formation par an au siège du CFAR

**ALORS, REJOIGNEZ NOUS !
TÉLÉCHARGER LE DOSSIER
DE CANDIDATURE**



+ D'INFOS :
Sabrina DEFRANCE :
sdefrance@cfar.org
01 45 20 87 20

DÉVELOPPEZ VOTRE PROJET DE FORMATION !

Vous avez développé une formation, en ligne ou présentielle, sur un thème spécifique, mais vous avez besoin de soutien opérationnel pour la proposer à vos confrères ou à des équipes médicales ?
Envoyez votre projet à la Commission DPC du CFAR, qui se chargera de l'étudier et de discuter avec vous des modalités de développement.

+ D'INFOS : Hélène CREUS :
hcreus@cfar.org / 01 45 20 72 73